



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
02 FEVRIER 2021**

Date de convocation : 29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 02 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le 29 janvier 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Francis BOUTIN, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Bruno GARREAU, Sandrine GAUDRON, Roxanne NAKACHE, Dominique PEIGNAUX, Yves PETIBON, Julien PILTÉ, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Delphine BERGÉ donne pouvoir à Madame Véronique BRÉMONT
- Madame Bernadette BONGRAND donne pouvoir à Monsieur Jean-François CESSAC
- Monsieur Mathieu MABROUQUE donne pouvoir à Monsieur Bruno GARREAU
- Madame Nathalie PENOT-COINDRE donne pouvoir à Madame Nathalie DESCHAMPS
- Madame Véronique BRÉMONT (arrivée à 19h23 durant la délibération n°2021 0202 004)
- Madame Marie HENOT (arrivée à 19h03 après le vote du secrétaire)
- Madame Sophie LESCORNEZ (arrivée à 19h10 durant la délibération n°2021 0202 002)

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 15

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du Secrétaire de séance. Monsieur Dominique PEIGNAUX a été élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

B) Délibérations

- | | |
|---------------|---|
| 2021 0202 001 | Autorisation d'engager, liquider et mandater |
| 2021 0202 002 | Demande de subvention pour l'aménagement sécuritaire de la rue Paul-Louis Courier |
| 2021 0202 003 | Organisation de la rentrée scolaire 2021-2022 |

- 2021 0202 004 Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes fraîches labellisées de bœuf avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- 2021 0202 005 Lancement d'une enquête publique pour les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
- 2021 0202 006 Acceptation de la délégation du droit de préemption urbain de la Communauté Touraine-Est Vallées
- 2021 0202 007 Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Touraine Est-Vallées
- 2021 0202 008 Modification du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel pour les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux
- 2021 0202 009 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal CAVITÉS 37

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

Arrivée de Madame Marie HENOT à 19h03

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2021 0202 001	Autorisation d'engager, liquider et mandater
---------------	--

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-François CESSAC,

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu, le budget primitif et les décisions modificatives adoptées en 2019,

Considérant, la nécessité de pouvoir engager des dépenses d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget primitif 2021 les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

Opération	BP	DM	Total voté	25%
101 - Voirie	205 037,00	0,00	205 037,00	51 259,25
103 - Bâtiments	22 450,00	7 100,00	29 550,00	7 387,50
107 - Urbanisme	206 250,00	0,00	206 250,00	51 562,50
108 - Sports	216 300,00	16 900,00	233 200,00	58 300,00
111 - Mairie	39 280,00	11 300,00	50 580,00	12 645,00
112 - Ecoles	62 055,00	0,00	62 055,00	15 513,75
116 - Local technique	24 500,00	0,00	24 500,00	6 125,00
118 - Gymnase	0,00	0,00	0,00	0,00
121 - Environnement	22 510,00	0,00	22 510,00	5 627,50
123 - François Mitterrand	5 400,00	0,00	5 400,00	1 350,00

2021 0202 002	Demande de subvention pour l'aménagement sécuritaire de la rue Paul-Louis Courier
---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter**, pour le financement de l'aménagement sécuritaire de la rue Paul-Louis Courier, une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de subvention.

2021 0202 003	Organisation de la rentrée scolaire 2021-2022
---------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Larçay,

Après avis des conseils des écoles élémentaire et maternelle en date du 19 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours pour l'école maternelle et l'école élémentaire à partir de la rentrée 2021/2022, et pour trois ans
- **DIT** que les horaires des deux écoles seront les suivants :
 - 8H30-11H30 / 13H30-16H30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2021 0202 004	Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes fraîches labellisées de bœuf avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
---------------	---

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et la livraison de viandes fraîches labellisées de bœuf aux collectivités et établissements publics d'Indre-et-Loire,
- Autorise l'adhésion de la commune de Larçay au groupement de commandes ainsi constitué,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à notifier et exécuter lesdits marchés subséquents

- S'engage à honorer les commandes passées en application desdits marchés subséquents correspondants aux besoins transmis auprès du coordonnateur
- S'engage à tenir le coordonnateur informé, sans délai, de toute difficulté relative à l'exécution de l'accord-cadre
- S'engage à participer aux comités techniques qui seront organisés à l'initiative du coordonnateur
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les marchés subséquents attribués dans l'accord-cadre

2021 0202 005	Lancement d'une enquête publique pour les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
---------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** tous les documents relatifs au projet de schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales de la commune,
- **ARRETE** la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage d'assainissement des eaux pluviales,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prescrire une enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

2021 0202 006	Acceptation de la délégation du droit de préemption urbain de la Communauté Touraine-Est
---------------	--

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-François CESSAC,

Vu, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.211-2, L.213-3 et L.300-1 relatifs au droit de préemption urbain,

Vu, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, réitérant l'instauration du Droit de Préemption Urbain sur le territoire intercommunal,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, déléguant le Droit de Préemption Urbain sur le territoire intercommunal,

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la Communauté de Communes et de la commune de LARÇAY de maîtriser dans le cadre de l'exercice de leurs compétences respectives l'aménagement et le développement de leur territoire et de disposer pour ce faire de la possibilité d'intervenir au moyen de préemption,

Considérant, que le droit de préemption urbain, instauré par la Communauté de Communes permet à cette dernière d'acquérir par priorité, dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé ou d'un Plan d'Occupation des Sols, des biens faisant l'objet de cessions et situés sur les zones urbaines et à urbaniser de ces plans,

Considérant, la nécessité pour les communes membres de disposer du Droit de Préemption Urbain afin d'assurer en tant que de besoin la réalisation de leurs projets municipaux pour ce qui relève de leurs compétences, en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) de la Communauté de Communes à la commune de LARÇAY pour l'exercer, en tant que de besoin, dans le cadre de ses compétences, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal.

➤ **PRECISE** que cette délégation s'applique sur l'ensemble des zones U, AU, 1 AU et 2 AU et leurs sous-secteurs.

➤ **PREND ACTE** que la commune est tenue de transmettre à la Communauté Touraine-Est Vallées, dès réception :

- Les Déclarations d'Intention d'Aliéner relatives aux zones d'activité « Les Brosses I », « Les Brosses II » et « Les Brosses III »
- Une copie des Déclarations d'Intention d'Aliéner relatives aux autres périmètres.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier et à notifier la présente délibération à la Communauté Touraine-Est Vallées

2021 0202 007	Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Touraine Est-Vallées
---------------	---

Monsieur Jean-François CESSAC donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-21,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonie C,

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Considérant que la commune de Larçay y sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales :

Election du délégué titulaire

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de délégué titulaire.

Madame Bernadette BONGRAND se déclare candidate au poste de délégué titulaire

Au premier tour de scrutin le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Nom et prénom des candidats au poste de délégué titulaire	Nombre de suffrages obtenus
Bernadette BONGRAND	19

A donc été déclarée élue Madame Bernadette BONGRAND en qualité de délégué titulaire.

Election du délégué suppléant :

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de délégué suppléant

Monsieur Michel DESHOULIERES se déclare candidat au poste de délégué suppléant

Au premier tour de scrutin le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Nom et prénom des candidats aux postes de délégués suppléants	Nombre de suffrages obtenus
Michel DESHOULIERES	19

A donc été déclaré élu Monsieur Michel DESHOULIERES en qualité de délégué suppléant

2021 0202 008	Modification du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel pour les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux
---------------	---

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu, la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu, le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu, le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu, le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu, la délibération n° 2016 0811079 en date du 8 novembre 2016 instituant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ;

Vu, la délibération n° 2017 1912081 en date du 19 décembre 2017 relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois des agents de maîtrises et des adjoints techniques territoriaux ;

Vu, la délibération n° 2018 1704023 en date du 17 avril 2018 modifiant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux ;

Vu, la délibération n° 2018 0307048 en date du 3 juillet 2018 modifiant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

Vu, la délibération n° 2019 15100463 en date du 15 octobre 2019 modifiant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois des rédacteurs et des attachés territoriaux ;

Vu, la délibération n° 2020 17101 070 en date du 17 novembre 2020 modifiant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu, la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
Vu, l'avis du Comité technique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er

Le Chapitre I « Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise », §3 « La détermination du groupe de fonctions et les montants minimum » est complété des dispositions suivantes pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :

Catégorie B

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX		Montant maximum annuel Individuel de l'IFSE (en €)
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant (en €)
Groupe 2	Assistante / Responsable de service	5 500 €

Article 2

Le chapitre II, « détermination du complément indemnitaire lié à l'engagement de service », §3 « La détermination des montants maxima de C.I.A » est complété des dispositions suivantes pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :

Catégorie B

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX		Montant maximum annuel individuel du CIA (en €)
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant (en €)
Groupe 2	Assistante / Responsable de service	2 500 €

Article 3 :

Cette délibération complète, les délibérations antérieures relative au régime indemnitaire susvisées dont les autres dispositions restent inchangées.

Article 4

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2021 0202 009

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal CAVITÉS 37

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 du 25 novembre 2020 ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE l'adhésion au Syndicat Intercommunal Cavités 37 de la commune de Sazilly ;

ACCEPTTE le retrait au Syndicat Intercommunal Cavités 37 des communes de Truyes et de La Guerche ;

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Cavités 37, validés par le Comité Syndical du 25 novembre 2020.

Divers Signature de l'accord exprès de collaboration dans le cadre du PACT

Monsieur Jean-François CESSAC informe le Conseil Municipal que par délibération n° 2020 1711 062, le Conseil Municipal a adopté l'accord exprès de collaboration entre la Communauté Touraine-Est Vallées et ses partenaires dans le cadre du P.A.C.T. Le montant du budget artistique prévisionnel inscrit au dossier est de 7 002€.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

Le Maire,



Jean-François CESSAC

Le secrétaire de séance,



Dominique BEIGNAUX